

SAMATA

FONDS DE DOTATION

Siège social : 9, rue Pierre-Loti – 64700 Hendaye

RAPPORT D'ACTIVITÉ — EXERCICE 2012

1. ACTIVITÉ DU FONDS

Fonctionnement interne

Outre de nombreux contacts téléphoniques et électroniques informels, le conseil a tenu le 15 juin et le 18 décembre 2012 deux réunions par voie téléphonique, conformément à la possibilité offerte par l'article 11.1 des statuts.

Cette année encore, la disponibilité très insuffisante des membres du conseil n'a pas permis de mener à bien certains développements validés l'année précédente – en particulier, l'ouverture du conseil d'administration à de nouveaux membres et la modification de la composition du capital. Le conseil a néanmoins réaffirmé sa volonté claire et unanime de concrétiser dès que possible ces évolutions stratégiquement et politiquement importantes.

Rapports avec les tiers

Un dialogue régulier s'est poursuivi avec Carol Mann, à la fois sociologue spécialisée dans la problématique du genre et du conflit armé et militante de terrain pour la condition des femmes dans les zones de conflit. De nouvelles collaborations sont envisagées avec l'association FemAid, dont elle est fondatrice et présidente, ainsi qu'avec d'autres personnes physiques et morales proches.

À la suite d'un appel public au financement participatif d'un projet de court-métrage, des échanges avec la scénariste et future réalisatrice du film ont permis de déboucher sur une participation de Samata à son projet.

Des discussions approfondies avec les éditions Agone, et notamment avec Sylvain Laurens, directeur de la collection « L'Ordre des choses », devraient aboutir en 2013 à l'aide à la traduction d'un classique des travaux d'ethnographie conciliant approches théorique et pratique de la condition des femmes.

2. ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCIÉES

2.1. Bourses d'études pour des étudiantes à Kisangani (RDC)

Le projet est ainsi présenté sur le site Internet de l'association FemAid (www.femaid.org) :

L'Association FEMAID a mis en place des bourses d'études pour des étudiantes à Kisangani. Une partie est destinée aux étudiantes en genre à l'université, l'autre à des jeunes au Lycée professionnel Chololo qui s'intéressent à l'énergie renouvelable.

Les frais de scolarité d'une étudiante étant évalués à 250 € par an, Samata a décidé de prendre en charge les frais de scolarité de six étudiantes, pour une somme globale de 1 500 € (mille cinq cents euros).

Samata s'est engagé auprès de FemAid à verser cette somme pendant trois années, afin d'assurer la prise en charge d'un cycle complet de scolarité pour les étudiantes concernées.

2.2. Coproduction d'un court-métrage

Coline Pagoda est la scénariste et future réalisatrice d'un projet de court-métrage, actuellement intitulé *Dans les pas de Daniel*, inspiré du livre *Walking in Daniel's Shoes* écrit par Tom Mauser, dont le fils a été tué lors de la fusillade de Columbine aux États-Unis. Le projet est ainsi présenté sur la page <http://fr.ulule.com/dlpd-daniel/> :

Un court-métrage, inspiré du livre Walking in Daniel's shoes, écrit par Tom Mauser. Il retrace une partie de son histoire.

Le 20 Avril 1999, Tom perd son fils dans la fusillade du lycée Columbine. Face à ce deuil, il va tirer la force de « transformer le mal en bien », en devenant notamment activiste contre la violence faite par les armes à feu.

Pourquoi ce film ?

Pour la dimension humaine. Parce que c'est l'histoire vraie d'un homme qui, dans la nuit la plus noire, s'est rappelé que, pour sortir des ténèbres, il fallait allumer la lumière. L'histoire vraie d'un père qui aime son fils, et qui continue à l'aimer et à le chérir, d'une autre manière, treize ans après sa mort.

Pour la dimension « politique » – ou plutôt humaniste. Pour le combat de Tom Mauser contre la violence, la violence faite par les armes à feu. Parce que ce combat véhicule deux messages essentiels. Qu'il existe d'autres moyens que les armes pour s'exprimer, d'autres moyens d'être respecté, d'autres moyens de surmonter l'adversité ; parce que la violence ne peut pas être une solution. Et que nous avons la capacité, en tant que citoyens, de faire avancer les choses, que nous pouvons réellement agir pour un monde plus sain.

L'écriture et le cinéma, j'ai toujours vu cela comme un moyen de contribuer, humblement, au « bien du Monde ». C'est pourquoi ce projet de film m'anime tellement, je suis convaincue que les messages de cette histoire offrent une magnifique occasion de le prouver.

Considérant qu'il s'inscrit parfaitement dans l'objet social défini à ses statuts, Samata a proposé à C. Pagoda de soutenir ce projet. En échange d'une contribution financière, Samata sera considéré et crédité officiellement comme coproducteur du film.

3. PERSONNES MORALES BÉNÉFICAIRES DES REDISTRIBUTIONS

L'unique personne morale bénéficiaire des redistributions pour l'exercice 2012 est l'association FemAid, régie par la loi de 1901, dont le siège social est au 33, rue Guy-Môquet à Malakoff (92240).

Une part importante des ressources disponibles en 2012 a été laissée en attente dans la perspective de l'aide à la traduction de l'ouvrage de B. Skeggs, qui représentera un investissement conséquent sur les exercices 2013 et 2014.

4. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2012, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources pour cet exercice.

5. LIBÉRALITÉS REÇUES

Au sens du 2.2 de la circulaire du 19 mai 2009 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des fonds de dotation, aucune libéralité (donation par acte entre vifs et legs) n'a été reçue au cours de l'exercice 2012.

Sous la forme de dons manuels, les fondateurs ont procédé à des versements destinés à la réalisation de l'objet social, pour un montant global de 600,00 €.

À Naugens, le 23 juin 2013

Béatrice Drumare
présidente

Vincent Ozanam
secrétaire